



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 7 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1^{er} octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, 1^{ère} Adjointe.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Valérie ESCOFFIER, Emile BUCH, Michel JEANNIN, Sandrine BOSCARO

Absents : Patrick GUIGNIER, Philippe LUYAT, Dominique PICAVEZ, Nathalie COLONEL

Nombre de suffrages exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_08_07102024

08. Budget de l'Eau 2024 : Décision modificative n°2

Il est indiqué au Conseil municipal la nécessité de créer un réseau individuel sur le réseau d'eau potable pour les habitations du chemin des Marais car actuellement ces habitations sont desservies en direct par la station du Puits des Lauzes et cela crée régulièrement des difficultés d'approvisionnement en eau pour les habitants ainsi pour les services et élus communaux.

Cette opération est à inscrire en section d'investissement du budget de l'eau étant donné qu'il s'agit de la création d'un réseau. Les travaux seront confiés à l'entreprise BRUN TP et seront réalisés avant la fin 2024. Cette opération n'ayant pas été prévu au BP 2024, il est nécessaire de modifier le budget de l'eau 2024.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu le budget de l'eau prévisionnel 2024,

Décide d'adopter la décision modificative n°2 au budget de l'eau 2024 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203-39 : MISE A JOUR SHEMA DIRECTEUR	12 000,00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	12 000,00 €	
D 21531-40 : Création réseau AEP ch. Marais		12 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		12 000,00 €

Charge la 1^{ère} adjointe de la bonne exécution de la décision modificative n°2 sur le budget de l'eau 2024.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

S²LO

L'Adjointe par application de l'ID : 038-213804990-20241009-D_08_07102024-DE
Publié le 09/10/2024
Le maire empêché

Valérie CHALLON

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 09/10/2024.
L'Adjointe, Valérie CHALLON*

